



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 1<sup>er</sup> novembre 2011 à 19 h** à la maison de la culture Maisonneuve, située au 4200, rue Ontario à Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande n° 111 330 3014 relative à une dérogation mineure en vue de permettre une marge arrière de 2,72 mètres pour l'immeuble situés aux 6835 et 6845, rue Ney.

Cette dérogation mineure permettrait le maintien de l'implantation de l'immeuble industriel dérogeant aux dispositions de l'article 75 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2011**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon**  
**Secrétaire d'arrondissement**